

D2023-9-5-6



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 28 septembre 2023**

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **45**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :

**22 septembre 2023**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

**- 6 OCT. 2023**

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

**- 6 OCT. 2023**

1 - Commande Publique


1.4 - Autres types de contrats

**Objet : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Transfert de la mission de délégué à la protection des données (DPO) au centre de gestion du Calvados**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT				X	
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE					X
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON-VALOGNES			
Mme Marie-Noëlle BALLÉ						X
M. Lucien BAZIN	X					
Mme Marie-Ange CORDIER				M. Corentin GOETHALS		
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
M. Joël DROULLON	X					
Mme Sylvie GELEZ	X					
M. Corentin GOETHALS	X					
Mme Catherine MADELAINE						X
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN	X					
Mme Marie-Odile MOREL						X
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT						X
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					

<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>45</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>50</b>				

**Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Les missions de délégué à la protection des données (DPO) sont actuellement assurées par un agent de la commune de Vire Normandie au sein du service des affaires juridiques qui quitte la collectivité mi-décembre 2023. Ce poste est mutualisé entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN). Sur ces trois collectivités 260 traitements de données ont été identifiés. Les missions de DPO comprennent :

- La réalisation et la mise à jour du registre des traitements de donnée ;
- L'instruction des demandes d'accès des usagers ;
- L'accompagnement des services dans les études d'impacts du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

Les missions de DPO étaient exercées sur 50 % d'un temps complet en 2019/2020 (années de la mise en place) et l'étaient sur 25 % (simple suivi) les années suivantes. Toutefois des besoins sont apparus pour une meilleure sécurité juridique. En outre le cumul de l'agent avec d'autres missions n'a pas permis d'exercer pleinement les fonctions de DPO. Enfin le volume des demandes des usagers est très faible mais les besoins d'accompagnement de l'Intercom de la Vire au Noireau augmentent.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités d'assurer ces missions de DPO selon les modalités suivantes :

- En ce qui concerne la commune et le CCAS, une offre groupée de 2 000 € en 1<sup>ère</sup> année afin d'établir un diagnostic complet, puis 1 600 € chaque année.
- En ce qui concerne l'Intercom de la Vire au Noireau, une offre de 3 000 € en 1<sup>ère</sup> année afin d'établir un diagnostic complet, puis 2 000 € chaque année.

Dans le cadre de cette prestation le Centre de Gestion du Calvados assurerait les missions de DPO pour la commune, le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau. Un référent interne sera nommé afin de faire le lien avec les divers services de la collectivité. En 1<sup>ère</sup> année le temps de travail de ce référent est estimé à 10 % mais sera moindre les années suivantes.

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- Une meilleure sécurité juridique ;
- Un suivi du registre des traitement plus efficient ;
- Un temps de traitement des demandes plus court ;

**Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 20 septembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser :**

- le transfert de la mission de délégué à la protection des données (DPO) au centre de gestion du Calvados ;
- M. le Président, ou son représentant à signer la convention de délégation à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados, ainsi que tout document relatif à cette mission ;
- la nomination d'un référent interne, mutualisé entre la commune, le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau dont la charge financière sera répartie entre les trois collectivités dans le cadre de la mutualisation :
  - 10 % d'un temps complet en 1<sup>ère</sup> année (pour les 3 collectivités)
  - entre 5 et 10 % d'un temps complet (pour les 3 collectivités) pour les années suivantes

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>50</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

